



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1084

Attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 24 500 euros sur l'enveloppe « Casino »

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1084 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A 5 ASSOCIATIONS POUR UN MONTANT GLOBAL DE 24 500 EUROS SUR L'ENVELOPPE « CASINO » (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je vous rappelle que la Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

I- Lyon, ville de création artistique et culturelle

- aménager les lieux dédiés à la création artistique et culturelle ;
- développer les résidences pour artistes, auteurs et autrices, créateurs et créatrices ;
- soutenir et accompagner l'émergence artistique et l'insertion des artistes dans la ville.

II- Lyon, ville d'inspiration et d'émancipation

- organiser des parcours d'éducation artistique et culturelle de la petite enfance à l'âge adulte ;
- développer l'offre de pratiques artistiques amateur ;
- investir l'espace public et rendre plus accessibles nos institutions.

III- Lyon, ville d'échange et de coopération

- tisser des liens entre villes pour développer des échanges, coopérations et partenariats culturels en France, en Europe et dans le monde dont pourront bénéficier nos étudiants, artistes, techniciens du spectacle, mais aussi les publics lyonnais ;
- encourager la coopération entre lieux, entre institutions et tissu associatif, entre disciplines et esthétiques ;
- accueillir des artistes, intellectuels et journalistes empêchés de créer ou menacés dans leur pays, notamment via le réseau Icorn.

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires seront conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget culture et soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'éco-responsabilité et la transition écologique et sociale au sein de cette politique publique et enfin, participer à la coopération et aux solidarités internationales.

L'engagement dès 2021 et pour les années à venir est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important.

Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes.

C'est ainsi que sur les conseils municipaux de janvier, mars, mai et juillet 2021, 170 structures et équipes artistiques tous domaines artistiques confondus ont été subventionnées par la Ville de Lyon pour un montant total de 1 953 000 euros sur le Fonds d'intervention culturel, le Fonds d'intervention des musiques actuelles et le Fonds Casino.

Le contexte inédit de la crise sanitaire a freiné de nombreuses créations et projets artistiques et culturels, et la valorisation des projets de la saison 2020-2021 est basée sur les dates programmées qui ont subies un report ou une annulation, sur le maintien des travaux en résidences ainsi que sur les ateliers avec les publics des territoires ayant eu lieu sur les quelques courtes périodes de reprise d'activités de la saison.

Les subventions de fonctionnement attribuées aux lieux sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : part d'accueil de productions locales dont des créations dans la programmation ; ligne artistique claire ; définition précise des modalités d'accueil des artistes ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire.

Elles sont également appréciées au regard d'éléments culturels : capacité à proposer des actions culturelles diversifiées favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics, engagement à aller vers de nouveaux publics...).

Je vous propose de soutenir cinq structures dont quatre nouvelles et trois portants pour la saison à venir avec des événements exceptionnels à Lyon : *Rencontres européennes des Anches doubles* en musique classique, exposition autour de l'œuvre de Bruno Boëglin et *Forum du Réseau international pour les arts du spectacle contemporains* en spectacle vivant.

Fédération française des anches doubles - Chez M. Dutot - 13 rue Taine à Paris 12^{ème}

Les V^{èmes} Rencontres européennes des anches doubles (READ) se dérouleront du 22 au 26 octobre 2021 à Lyon et Villeurbanne (Conservatoire, Auditorium, salle Molière...).

Cet événement est porté par la Fédération française des anches doubles et organisé à Lyon par une équipe d'enseignants du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (CRR).

Il devrait rassembler plus de 2000 personnes, pratiquantes du hautbois, du basson, de leurs cousins à anches doubles ou simplement curieuses de découvrir ces instruments que l'on considère souvent comme rares.

Les Rencontres proposeront de nombreux concerts mettant en scène ces instruments dans des situations et des styles très variés, s'appuyant sur la diversité et la richesse des talents lyonnais de tous âges et tous niveaux de compétences.

Le festival se veut participatif : il sera ponctué d'ateliers de pratique, de conférences, de tables-rondes sur divers sujets concernant la pratique et les métiers liés, ou encore d'essais d'instruments.

Un très grand ensemble d'anches doubles, *Tous sur scène*, est prévu le 22 octobre à l'Auditorium de Lyon. Un concert où 200 joueurs et joueuses d'instruments à anche

double seront invités sur scène, suivi en seconde partie de spectacle d'un concert avec des solistes prestigieux accompagnés par l'Orchestre de chambre de Lyon.

Ce concert a également pour objectif de favoriser des rencontres entre des jeunes artistes « en herbe » (Aïco du CRR ou Démos), des étudiant-es des conservatoires, des musicien-nes amateur-es et des professionnel-les.

Un festival off accompagnera les temps forts dans toute la métropole en proposant plus de 30 concerts, ateliers, tables-rondes, conférences et expositions.

Le budget prévisionnel 2021 de l'événement est de 127 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon fonctionnement : 5 000 €
Métropole de Lyon : 5 000 €
Subventions de fédérations et organismes privés : 23 000 €
Dons et mécénat, mises à disposition d'espaces : 88 400 €

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 5 000 € pour la Fédération française des anches doubles.

Pour information, pas de demande de subvention au titre de l'année 2020.

La Taverne Gutenberg - 10 impasse des Chalets à Lyon 7^{ème}

L'association Taverne Gutenberg a été créée en septembre 2015.

Depuis plus de 5 ans, elle a pour ambition de décroquer les frontières qui existent entre l'artiste, son œuvre et le public afin de rendre accessible l'art au plus grand nombre.

Sa mission de démocratisation se traduit par une programmation pluridisciplinaire d'expositions, d'ateliers de pratiques artistiques ainsi que par la mise en place de résidences d'artistes.

Initialement installée dans le quartier de la Guillotière à Lyon, elle a poursuivi ses actions pendant deux ans au sein du projet d'occupation temporaire des Halles du Faubourg dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon. Elle est actuellement à la recherche d'un nouvel espace de résidences et d'accueil du public.

Hors les murs, la Taverne Gutenberg se positionne comme un acteur culturel engagé auprès de publics éloignés.

L'association a construit une programmation d'actions culturelles tournées vers les plus vulnérables, et élaborée en partenariat avec la Commission vie sociale du Conseil de quartier Gerland.

Cette collaboration lui permet d'être en relation avec de nombreuses structures socio-éducatives du quartier et de la ZAC des Girondins, comme l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) Maria Dubost, la pension de famille Casa Jean Jaurès et la résidence séniors Jean Jaurès.

Pendant tout le mois de juillet, elle a organisé la programmation estivale *A la recherche du temps perdu*, en partenariat avec les structures de Gerland et Plateau urbain, sur l'espace extérieur de la Halle des Girondins avec les artistes Grégoire Fournier et Caroline De Vriese.

Fin septembre, la Taverne a organisé 3 jours d'évènements à la station MUE à Lyon 2^{ème} pour fêter ces 5 ans (anniversaire initialement prévu en 2020 et reporté sur 2021).

Le budget prévisionnel 2021 est de 199 852 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon FIC : 40 000 €
Etat : 26 450 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 15 000 €
Recettes propres : 50 934 €

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 8 000 € à la Taverne Gutenberg.

Pour information, la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 était de 10 000 €

La subvention du fonds d'urgence au titre de l'année 2020 était de 40 000 €

Waniga - 69 rue de Marseille à Lyon 7^{ème}

La compagnie Waniga, dont le nom signifie « ami-es », a été créée en 2018 à partir d'un atelier théâtre organisé dans le cadre du collectif jeunes du Réseau éducation sans frontières (RESF) de Lyon.

L'équipe travaille avec des mineur-es isolé-es étranger-ères autour de la question migratoire.

Ensemble et quel que soit leur niveau de français, ils créent des « fables collectives », à partir d'improvisations, d'histoires personnelles ou de textes de la romancière Fatou Diome.

Deux spectacles participatifs ont ainsi été créés : *C'est quoi le problème ?* et *Le droit à l'erreur*. Au cours de la saison 2020-2021, la compagnie s'ouvre à un public plus large, dans la volonté de créer de la mixité et intégrer de nouveaux profils.

Le projet *La cité renversée*, d'après Italo Calvino, est créé en partenariat entre autres avec l'ENSATT et la MJC Jean Macé. Des stages de théâtre et un parcours d'accompagnement culturel seront également proposés aux jeunes.

Le budget prévisionnel 2021 est de 42 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon FIC : 5 000 €
Etat - DRAC : 7 500 €
Ville de Villeurbanne : 2 000 €
Fondations : 11 600 €
Ressources propres : 5 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Waninga.
Pour information, pas de subvention demandée au titre de l'année 2020.

Association Les amis de Bruno Boëglin (A.A.B.B.) - 122 montée de la Grande-Côte à Lyon 1^{er}

L'association a été fondée en 2019 pour promouvoir l'œuvre de l'artiste vivant Bruno Boëglin, comédien, auteur, metteur en scène de théâtre et peintre lyonnais. En octobre 2020, à la MC2 de Grenoble, les membres de l'association ont monté une exposition et publié un ouvrage collectif *Une vie dans le désordre des esprits*, en hommage à l'artiste, préfacé par Jean-Pierre Leonardini.

La demande de subvention porte sur l'organisation d'un événement : *Les chemins ardu de la liberté de création*, du 27 janvier au 15 février 2022 au Palais Bondy, mis à disposition gratuitement par la Ville de Lyon.

Il s'agit de deux expositions déjà produites, *Une vie dans le désordre des esprits* et *François Maspero et les paysages humains*, accompagnées de rencontres avec les publics.

L'association souhaite rassembler les deux expositions autour du thème de « la liberté de créer sans compromission, en dehors des institutions voire contre elles ».

Les dépenses principales indiquées au budget prévisionnel concernent le gardiennage, le montage-démontage, la communication et le déplacement des intervenants.

Le budget prévisionnel 2021 est de 16 400 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon FIC : 14 600 €
Métropole : 1 000 €
Ressources propres : 400 €

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 5 000 € aux Amis de Bruno Boëglin.

Pour information, aucune subvention au titre de l'année 2020.

IETM (Informal european theater meeting) - 58 cours Emile Zola à Villeurbanne

IETM - Réseau international pour les arts du spectacle contemporains rassemble plus de 500 organisations européennes et internationales notamment de théâtre, danse, cirque, marionnette et théâtre musical.

Les membres du réseau, présents dans cinquante pays, sont des professionnels indépendants, des compagnies, des lieux, des festivals ou des agences culturelles.

Fondé en 1981, l'IETM défend la valeur des arts et de la culture dans un monde en pleine évolution et offre aux professionnels du spectacle vivant les moyens d'accéder à des connexions internationales, à des connaissances et à un forum d'échange dynamique.

Chaque année, l'IETM organise deux réunions plénières dans différentes villes européennes.

Ces réunions rassemblent entre 500 à 700 participants d'Europe et du monde entier, durant quatre jours et offrent la possibilité d'enrichir son réseau professionnel, de rencontrer de nouvelles personnes et de collaborer, de trouver des partenaires pour de futurs projets, d'échanger des idées et de découvrir de nouveaux paysages artistiques, dans une atmosphère informelle propice à l'échange de savoirs et de savoir-faire.

Trois réunions plénières du Réseau ont été organisées en France : la réunion fondatrice au TGP-CDN de Saint-Denis en 1981, à Lille en 2001 et à Montpellier en 2014.

La réunion plénière est organisée sur un thème en lien avec l'actualité et les enjeux du spectacle vivant, avec des participants internationaux et locaux, de nombreuses sessions de travail, un programme de spectacles et autres propositions artistiques et une soirée de clôture.

Accueil du réseau à Lyon – du 21 au 24 octobre 2021

La réunion de Lyon invitera à réfléchir aux questions de la transmission, dans son sens le plus polysémique : *Que transmet-on ? Peut-on encore transmettre ? Que peut-on transmettre dans un monde post-pandémique ? A qui ? Et dans quel but ?*

Ces questions permettront d'aborder des questions éthiques, écologiques et d'envisager la question de la transmission sous un prisme dynamique et évolutif. 200 à 500 professionnels du spectacle sont attendus.

Des institutions culturelles lyonnaises ont manifesté leur souhait d'être acteurs de l'évènement et accueilleront une partie du programme : les Célestins, les Subsistances, la Maison de la Danse, le NTH8 et le théâtre des Clochards Célestes entre autres.

Des rendez-vous mensuels ont été organisés en amont de l'évènement à l'occasion de la Biennale de la danse, du festival d'Aurillac et du OFF d'Avignon.

Le budget prévisionnel 2021 est de 179 600 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon FIC : 15 000 €
Etat – DRAC : 25 000 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 25 000 €
Métropole : 10 000 €
Institut français : 7 500 €
Ressources propres : 82 100 €

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'IETM.

Pour information, aucune subvention demandée au titre de l'année 2020.

En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées, je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement à chacune de ces 5 structures conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement. L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux

frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 7^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 24 500 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATION		Montant
Musiques	Fédération française des anches doubles (Paris)	5 000 €
Arts visuels	Taverne Gutenberg (Lyon 7 ^{ème})	8 000 €
Théâtre	Waniga (Lyon 7 ^{ème})	1 500 €
	Association des Amis de Bruno Boëglin (Lyon 1 ^{er})	5 000 €
	IETM (Villeurbanne)	5 000 €
TOTAL		24 00 €

- 2- La dépense en résultant, soit 24 500 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, programme SOUTIENAC, opération CASINOAC, nature 65748, fonction 30, ligne de crédit 47466.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET